



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

en exercice **19**
présents **15**
votants **18**

L'an deux mil vingt-deux,

Le 6 juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ROGATIEN (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Mr LARELLE Didier, Maire

VOTE

POUR : 18
CONTRE : 0
ABS. : 0

Date de convocation du Conseil municipal : Le 30 juin 2022

Présents : MRS. & MMES. Didier LARELLE, Maire, Michel ROUCHER, Claire BOURGENOT, Michel TRAPIED, Françoise GROUSSARD, adjoints, Emmanuel BATARD, Patrice BREMAUD, Fabrice BRISSON, Stéphanie CAUSSEQUE, Michel CLOUET, Patricia DAVID, Micheline DUFAU, Maurice GARDIEN, Romain GOUYER, Marie-Paule JOUINEAU, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés : Mme Aurélie JAULIN donne pouvoir à Mme Stéphanie CAUSSEQUE, M. Pascal MERCERON donne pouvoir à M. Patrice BREMAUD, M. Yves BOURSIER donne pouvoir à M. Maurice GARDIEN

Absente excusée : Mme Sandrine GEORGES

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BATARD

OBJET

2022-66- Proposition de renouvellement de l'adhésion aux Francas de la Charente-Maritime

La commune adhère chaque année depuis 2009 aux Francas de la Charente-Maritime. Pour rappel, l'adhésion aux FRANCAS permet de :

- Participer à des rencontres régionales et nationales sur le temps libre avec des services de l'état et d'autres organisateurs
- Être reconnu par les différentes institutions et être plus fort au niveau de la politique Enfance Jeunesse
- Mise en place de temps de formation pour le personnel ou bénévoles travaillant dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse
- Accompagnement des projets des jeunes et/ou des animateurs (échanges Européens, juniors associations...)
- Possibilité d'une formation générale BAFA gratuite, en échange de la mise à disposition d'un agent (bénévole ou rémunéré) en tant que formateur
- Mise à disposition de matériel et de documentation pédagogique (malles, fichiers jeux...)
- Travailler en réseaux, mutualiser les moyens

En 2020, le partenariat a permis des réunions durant le confinement, d'avoir un stagiaire BPJEPS sur une année, de louer des malles pédagogiques sur différentes thématiques.

Pour l'année 2021, une animatrice stagiaire BPJEPS a été mise à disposition de la collectivité de septembre 2021 à février 2022, le mardi et jeudi. Des malles pédagogiques ont également été louées.

Cette année, les Francas ont accompagné le service enfance-jeunesse pour la mise en place d'un contrat d'apprentissage BPJEPS ou CPJEPS, en partageant leurs savoir-faire et leur connaissance dans le domaine. La commune a pu également participer à une journée sur les droits de l'enfant.

Le coût de l'adhésion est défini suivant le nombre de journées enfants de l'année 2021 (0,18 € par journée) et d'une participation forfaitaire de 70 €.

Le coût pour l'année 2022 serait de 820,42 €, calculés ainsi : 4 169 journées enfants x 0.18€ + 70 €

Pour rappel, l'adhésion 2021 était basée sur l'adhésion 2020 (nombre d'enfants 2019) c'est-à-dire 649.96 € soit 3 222 journées enfants. En effet avec la crise sanitaire, les journées enfants de 2020 étaient très faibles et les différents financeurs ont tout de même maintenu les financements sur les chiffres du nombre d'enfants 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion aux FRANCAS pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2022 auprès des FRANCAS de la Charente-Maritime pour un montant de 820,42 €
- Lui donne tous pouvoirs en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif principal 2022.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Rogatien,

Le Maire,
Didier LARELLE